



# BORDEAUX MÉTROPOLE

pôle territorial de Bordeaux  
direction du développement  
et de l'aménagement  
service aménagement urbain  
Code ACTE :

Le Service du contrôle de la légalité des  
actes administratifs de la Préfecture de  
la Gironde a déclaré avoir reçu ce  
document le

- 2 JUIN 2017

**ARRETE** 2017/0827

Du - 2 JUIN 2017

**OBJET** : Ouverture de l'enquête publique - déclassement d'une emprise de 1184 m<sup>2</sup> située rue du Commandant Marchand et d'une emprise de 1642 m<sup>2</sup> située rue des Pêcheurs (dépôt de bus de Lescure) sur la commune de Bordeaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et L134-2 et l'article R134-3 et suivants ;

Vu la délibération N° 2017/0149 du 17 mars 2017 déposée à la Préfecture de la Gironde le 6 avril 2017, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du déclassement des biens de son domaine public routier ;

Vu l'arrêté n°2017/0803 du 30 mai 2017, en son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé Bedora, en sa qualité d'adjointe au Directeur général des Territoires, en charge du Pôle Territorial de Bordeaux, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics et gérés par le pôle territorial ;

Considérant que le dépôt de Lescure situé en limite de l'hyper-centre, à proximité immédiate des boulevards, est un site majeur pour le service des transports de la métropole Bordelaise.

Considérant que le site du dépôt de Lescure et en particulier sa grande halle de remisage, montre aujourd'hui un état de dégradation avancé.

Considérant que le projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure est un projet visant à moderniser le site afin de livrer un nouveau dépôt de bus moderne, fonctionnel, mieux intégré dans son environnement et permettant d'assurer un retour à une exploitation adaptée aux exigences du réseau de transports urbains actuelles et futures.

Considérant que les nouvelles dispositions en terme de fonctionnement du dépôt de Lescure depuis la fermeture de la grande halle ne sont pas compatibles en termes de sécurité avec la circulation de véhicules hors personnel ou de public sur le site.

Considérant que le dépôt bus de Lescure est un site industriel comportant des équipements déclarés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Considérant que l'exploitant du service de transports publics Kéolis Bordeaux Métropole (KBM) sera probablement prochainement déclaré Opérateur d'Importance Vitale (OIV) au regard de ses activités de transport et de son obligation de continuité de service public.

Considérant que, pour ces différentes raisons, le site du dépôt bus de Lescure doit être clos pour protéger les installations et les personnels ce qui implique le déclassement des emprises de 1184 m<sup>2</sup> et 1642 m<sup>2</sup> du domaine public situées respectivement rue du Commandant Marchand et rue des Pêcheurs sur la commune de Bordeaux afin qu'elles intègrent le domaine privé de Bordeaux Métropole.

Considérant que le déclassement est une condition préalable obligatoire et que cette opération doit être précédée d'une enquête publique ;

## **Le Président de Bordeaux Métropole**

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet suivant : déclassement d'une emprise de 1184 m<sup>2</sup> située rue du Commandant Marchand et d'une emprise de 1642 m<sup>2</sup> située rue des Pêcheurs sur la commune de Bordeaux.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Christian Marchais demeurant, 46 avenue de Lestrière 33370 Artigues-près-Bordeaux est nommé **Commissaire Enquêteur**.

**ARTICLE 3 :** Le dossier sera déposé à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole – Pôle territorial de Bordeaux du **19 juin 2017 au 3 juillet 2017**, situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours d'ouverture des services municipaux de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les habitants pourront également prendre connaissance du dossier sur le site internet dédié à cet effet, à l'adresse suivante : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr).

**ARTICLE 4 :** Avant l'ouverture de l'enquête, l'avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du Commissaire Enquêteur. Les propriétaires des parcelles riveraines seront informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commissaire Enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus, **le 19 juin 2017 de 9 heures à 12 heures et le 3 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures**.

**ARTICLE 6 :** Il mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du Commissaire Enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du **4 juillet 2017**, lendemain de la clôture de l'enquête publique.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire Enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole,  
Pour le Président et par délégation,  
Claire Vendé Beddra  
adjoite au directeur général des Territoires  
en charge du pôle territorial de Bordeaux